



fraude a la caf prouver q on et pas fraudeur

Par **fifilegandoule**, le **02/09/2019** à **11:28**

bonjour nous avons etait controler en 2014 par la caf nous acusans que je vivait avec ma compagne alors que je ni abiter pas elle m avait juste prete sont adress pour mon courier resultat elle a du rembourser tout ces droit nous avons etait voir un avocat qui nous a demander les preuves de notre bonne fois sur se nous avons etait convoquer au commisaria la un agent des fraudes nous a recus un par un il a demander o membre de notre famille de se faire interoger et apres notre interrogation nous passer juge qui a deliberer que nous etions pas fraudeur et bin depuis 2014 notre dette cour toujours et nous prenne la pensoin d hadicape de notre fils ces

écœurant vont t il nous remettre nos un jour et rembourser l erreur quil s on commise merci de votre reponse

cordialement

Par **youris**, le **02/09/2019** à **12:22**

bonjour,

le tribunal peut ne pas avoir retenu la qualification de fraudeur à votre égard mais cela n'interdit pas à la CAF d'exiger que vous remboursiez une somme que vous auriez perçu indûment.

est-ce que le juge a effacé votre dette ?

salutations

Par **Visiteur**, le **02/09/2019 à 13:26**

Bonjour

Vous dites bien " ma compagne" pourtant, et "notre fils".

Tout porte à croire que vous êtes un couple et c'est une des situations les plus difficiles pour démontrer que ce n'est pas le cas...

Néanmoins vous pouvez solliciter la mise en place d'un échéancier, l'avez vous fait ?

A LIRE <https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>

Par **fifilegandoule**, le **02/09/2019 à 17:00**

bonjour pragma

je ne vais pas demander un echeancier alors que nous somme innocent la caf ce croit tout permis elle se permet meme de nous prendre allocations handicaper notre avocat les a relancer plusieurs fois mais rien n i fait ces une honte

Par **youris**, le **02/09/2019 à 17:09**

vous n'avez pas répondu à ma question, le juge a-t-il effacé votre dette ?

pour votre information, en 2016, 42 959 fraudes ont été décelées par les Caisses d'allocations familiales (Caf) pour un montant de 275,4 millions .

Par **fifilegandoule**, le **02/09/2019 à 19:03**

je ne sais pas si il a anuler la dette ces la personne de la police qui nous a dit que le procureur ne donner pas suite et que nous etions pas fraudeur

Par **fifilegandoule**, le **02/09/2019 à 19:11**

bonjour youris meme si il a u 42959 fraudes il faut pas metre tous le monde dans le meme panier nous on a fournis tout les papier quil nous reclamer je pense que passer au commisaria n ai pas anodain et nous abeaucoup marquer de plus se servir de l allocation handicaper ces juste pas consevable